

14, rue Fortuné-Charlot / B.P. 90237 site internet: www.montigny95.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire en rappelant les références ci-dessous Inspection de l'Education nationale M. Hervé COSNARD 2A, avenue des Arpents Immeuble le Président 95522 OSNY

Le 29 mars 2018,

Affaire suivie par :

Nos réf. :

Vos réf. :

Cabinet du Maire JNC/PP/2018-37-2

Objet:

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Malgré les demandes réitérées de la commune, l'école Paul Cézanne de Montigny-lès-Cormeilles n'est pas intégrée au Réseau d'éducation prioritaire (REP). En effet, le collège de rattachement de cette école, le collège Camille Claudel, n'est pas classé REP. Pourtant, cette école est confrontée aux mêmes problématiques que les écoles alentours qui, elles, bénéficient des moyens du Réseau d'éducation prioritaire puisque sectorisée sur le collège Louis Aragon (classé REP).

La grande majorité des élèves de cette école sont issus du même quartier (quartier des Frances) classé « quartier prioritaire » dans le cadre de la politique de la ville. Le bâtiment de l'école Paul Cézanne lui-même se situe sur le périmètre QPV.

Malheureusement, la carte de l'éducation prioritaire ne correspond pas exactement à la carte de la politique de la ville. Vous conviendrez que cette situation est ubuesque.

Cette incohérence administrative est d'autant moins acceptable que l'Etat vient, à juste titre, de mettre en place le dédoublement des classes de CP.

Les enfants de l'école Paul Cézanne rentrent tout à fait dans les critères énoncés.

La municipalité n'a pas compté ses efforts pour mettre en place le dispositif dans 4 écoles, soit 18 classes de CP. Nous l'avons fait en concertation avec les familles, les enseignants et l'Inspecteur de circonscription pour que l'accueil des élèves soit optimal.

Aussi, nous souhaitons engager cette démarche pour l'école Paul Cézanne. Nous sommes prêts à engager dès maintenant les travaux pour le dédoublement des classes de CP (plan ci-joint).

J'ai l'honneur de vous solliciter pour créer les postes d'enseignants nécessaires à la mise en œuvre dans l'école Paul Cézanne de cette réforme importante pour la réussite des élèves.

Comptant sur votre intervention, je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Noël CARPENTIER,
de Montieny-lès-Cormeilles.

Pièce jointe : Plan de dédoublement des classes de CP à l'école Paul Cézanne

Copies: Mme GUERRIN, Directrice de l'école Paul Cézanne

Aux parents des élèves élus de l'école primaire Paul Cézanne

M. MADORE, Inspecteur de circonscription